

Compte pénibilité : une ligne téléphonique et un site web pour tout savoir

06 Novembre 2014



© Fotolia

Un nouveau site et un numéro vert informent sur les droits et démarches liés au nouveau compte de prévention de la pénibilité.

Les ministères du Travail et des Affaires sociales ont mis en place, depuis le 3 novembre dernier, une ligne téléphonique et un site internet consacrés à l'information et à l'accompagnement des salariés, des employeurs et des acteurs de la formation sur le **compte personnel de prévention de la pénibilité**.

- La plateforme téléphonique est accessible au 3682, ou via le 0033 97110 3682 depuis l'étranger, du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.
- Le site présente les grands principes du compte de prévention de la pénibilité et ses modalités d'application. Trois entrées sont proposées, en fonction du profil de l'internaute (salarié, employeur, acteur de la formation).

Pour rappel, le dispositif prévoit la création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés du régime général et du régime agricole exposés à des facteurs de risques professionnels. Alimenté de points, ce compte permet de financer des formations professionnelles qualifiantes, de travailler à temps partiel ou d'anticiper son départ à la retraite.

[Accéder au site](#) ^[1]

Faïssa Moustapha

Tags : [pénibilité](#) ^[2] | [dispositif emploi-formation](#) ^[3]